

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1473

5 juillet 2011

SOMMAIRE

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	70664	BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.	70693
Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	70664	BNP Paribas Portfolio FoF	70704
Abbott International Luxembourg S.à r.l.	70669	Bumble Bee Foods S.à r.l.	70701
Abbott International Luxembourg S.à r.l.	70665	BVS & Co S.à r.l.	70693
Abbott International Luxembourg S.à r.l.	70670	Camelot Holding S.A., SPF	70675
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	70670	Croisette Properties S.A.	70684
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	70684	Eleven Ash S.à r.l.	70690
Abbott Russia Luxembourg S.à r.l.	70684	Ingor S.A., SPF	70704
Adepa Global Services S.A.	70689	Inimm Due S.à r.l.	70704
Agence Immobilière ISK S.à r.l.	70661	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-sixième (246.) S.e.c.s.	70698
Agence Immobilière ISK S.à r.l.	70680	Jagex Holdings Limited	70690
AIRTECH EUROPE S.à r.l.	70675	Kikuoka Luxembourg S.A.	70662
Alpha Quantitative Investment Developments S.A.	70689	La Petite Maison S.à r.l.	70679
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	70692	Lex II Investments Holdings S.A.	70664
ANNA Real Estate 2 S.à r.l.	70692	Lex Investments Holdings S.A.	70661
ANNA Real Estate 3 S.à r.l.	70693	Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l.	70701
ANNA Real Estate 4 S.à r.l.	70689	LMC German Investments	70684
ANNA Real Estate 5 S.à r.l.	70697	Mizen	70702
ANNA Real Estate 6 S.à r.l.	70698	More S.à r.l.	70704
ANNA Real Estate 7 S.à r.l.	70700	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	70670
ANNA Real Estate GP S.à r.l.	70689	Prince Lux 1 S.à r.l.	70703
ARPM	70701	Tamweelview European Holdings S.A.	70658
ARPM	70703	UFG-LFP International	70701
Babylon King Kebab S. à r.l.	70701	Vantico International S.à r.l.	70675
		Velasquez S.A.	70692
		Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	70680
		Worms	70662
		Zeus Recovery Fund SA	70698

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 93.081, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, of 27 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 453 of 29 April 2004.

The meeting was declared open at 6.20 p.m with Mr Jean-Jacques JOSSET, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr François-Xavier LANES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Robert STRIETZEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To renew the authorised capital for another five-year period as from the date of this deed for an amount of fifteen million (EUR 15,000,000.-).

2 To amend article 3.1 paragraph 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the new authorisation.

3 To increase the corporate capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-one thousand euro (EUR 41,000.-).

4 To issue one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

6 To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to extend the authorised share capital for another five-year period from the date of the present deed and for an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 7 of article 3.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

"The directors of the Company are authorised, for a five year period starting at the date of the present deed, to render effective such increase of the subscribed capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised Shares which

have not yet been subscribed; the directors shall decide to issue Shares, with or without premium, as Common or Preferred Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such Shares.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-one thousand euro (EUR 41,000.-).

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Fifth resolution
Subscription - Payment

The minority shareholder having waived its preferential subscription right, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares by Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the “Subscriber”), represented by Mr Jean-Jacques JOSSET, prenamed by virtue of a proxy given on 29 March 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, with payment of share premium in a total amount of twenty-six million four hundred ninety thousand euro (EUR 26,490,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of twenty six million five hundred thousand euro (EUR 26,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred (100) new shares to the above mentioned Subscriber.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 3.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 3.1 Subscribed capital, Authorised capital.** The Company’s subscribed capital is set at forty-one thousand euro (EUR 41,000.-), divided into four hundred ten (410) class Z common shares (the “Class Z Common Shares” or, the “Common Shares”) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.40 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinquième jour d’avril,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 Avril 2003, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 Mai 2003 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 453 du 29 avril 2004.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.20 heures sous la présidence de Mr Jean-Jacques JOSSET, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mr François-Xavier LANES, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mr Robert STRIETZEL, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Renouvellement pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte du capital autorisé pour un montant de quinze millions d'euro (EUR 15.000.000,-).

2 Modification de l'article 3.1 alinéa 7 des statuts de la Société, afin de refléter la nouvelle autorisation.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

4 Emission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

5 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

6 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte le capital autorisé pour un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 7 de l'article 3.1 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Les administrateurs de la Société sont autorisés pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte à rendre effectif une telle augmentation du capital souscrit, en totalité ou en partie, de temps en temps, pour toutes les Actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; les administrateurs décideront d'émettre des Actions, avec ou sans prime, comme Actions Ordinaires ou Préférentielles, à libérer en espèces, par apport en nature, par transformation de créances ou par tout autre moyen, et accepteront les souscriptions pour ces Actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Cinquième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par Abu Dhabi Investment Authority, une société régie

par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Mr Jean-Jacques JOSSET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 26.490.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de vingt six millions cinq cent mille d'euros (EUR 26.500.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent (100) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à quarante et un mille euros (41.000,- EUR) représenté par quatre cent dix (410) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-J. Josset, F.-X. Lanes, R. Strietzel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 avril 2011. Relation: RED/2011/768. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011058064/198.

(110064937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Agence Immobilière ISK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.468.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061118/10.

(110068235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société au 4, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 May 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LE ROUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061101/13.

(110067875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Worms, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.633.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur et administrateur-délégué Luxembourg Corporation Company S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 9 Mai 2011 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 9 Mai 2011.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 9 mai 2011.

Luxembourg, le 18 Mai 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur-délégué

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2011069959/20.

(110077032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- Monsieur Nicolas AREND, administrateur de sociétés, demeurant 72, boulevard Prince Felix, L - 1513 Luxembourg.

Représenté aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour les besoins de l'enregistrement.

- Monsieur Carlo FISCHBACH, administrateur de sociétés, demeurant 20, rue des Tilleuls, L-2510 STRASSEN.

Agissant en qualité d'actionnaires de la société KIKUOKA LUXEMBOURG SA, une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-5412 Canach, Scheirhaff, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 28.646, constituée le 31 juillet 1988, publié au Mémorial C no 290 du 31 octobre 1988 (la «Société») et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés, ceux-ci, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Exposé préalable

Par décisions du 24 novembre 2010, les conseils d'administration des sociétés KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. ont décidé de fusionner par absorption de IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. par KIKUOKA LUXEMBOURG SA, cette dernière étant l'unique actionnaire de la société à absorber.

Cette fusion simplifiée est réalisée en application des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le projet commun de fusion a été publié au Mémorial C n°2608 du 30 novembre 2010. Aucun rapport de réviseur d'entreprise n'est requis.

Première résolution

Les actionnaires constatent le respect et de l'accomplissement de toutes les conditions prévues par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial C du 30 novembre 2010, sauf le point 5 du projet de fusion qu'il y a lieu de modifier car toutes les opérations de la société absorbée doivent être considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante KIKOUKA Luxembourg S.A. à compter du 31 décembre 2010 et non pas du 30 juin 2010, comme erronément indiqué dans le prédit projet de fusion.

Troisième résolution

Les actionnaires constatent que la société absorbante a approuvé le projet de fusion et que par conséquent la fusion est devenue définitive conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

La fusion est donc réalisée aujourd'hui ce qui, en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- b) la société absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions ou parts de la société absorbée détenues par la société absorbante.

En outre l'apport de fusion de IMMOBILIERE DE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. à KIKOUKA LUXEMBOURG S.A. comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés à Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vue de faire toutes les déclarations, de passer et signer tous les actes déclaratifs et autres, d'élire domicile, de substituer et généralement de faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant à Immobiliere de Warken SA

Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Ettelbrück, sous la section B, dite de Warken, comme suit:

- Numéro 453/2252, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 3,13 ares;
- Numéro 453/2251, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 3 ares;
- Numéro 453/2250, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 3,02 ares;
- Numéro 453/2249, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 3,03 ares;
- Numéro 453/2248, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 5,08 ares;
- Numéro 453/2223, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 2,55 ares;
- Numéro 453/2224, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 2,38 ares;
- Numéro 453/2225, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 2,94 ares;
- Numéro 453/2226, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 5,15 ares;
- Numéro 453/2227, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 4,51 ares;
- Numéro 453/2228, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 4,70 ares;
- Numéro 453/2229, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 4,92 ares;
- Numéro 453/2230, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 2,08 ares;
- Numéro 453/2231, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 3,12 ares;
- Numéro 453/2232, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 6,36 ares;
- Numéro 453/2233, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 6,27 ares;
- Numéro 453/2253, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 5,87 ares;
- Numéro 453/2254, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 5,74 ares;
- Numéro 453/2236, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 19,53 ares;
- Numéro 453/2237, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant 14,59 ares;
- Numéro 453/2238, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, (occupée), transformateur, contenant 96 centiares;
- Numéro 453/2255, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, voirie, contenant 36,38 ares;

Titre de propriété

Immobilière de Warken S.A. est devenue propriétaire des immeubles prédésignés, pour les avoir acquis aux termes d'un acte de scission reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial C no 843 du 19 novembre 1998.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, C. FISCHBACH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7711. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la transcription.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

Référence de publication: 2011059711/95.

(110067299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Lex II Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

En date du 26 avril 2011, l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société au 4, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 May 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LEROUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061103/13.

(110067873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061105/13.

(110068535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061106/13.

(110068550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 187.830.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership company (“société en commandite simple”), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Abbott International Luxembourg S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 27 March 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 894 dated 28 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.772 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 18 February 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 102,930 (one hundred two thousand nine hundred thirty) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 84,900,000 (eighty-four million nine hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 102,930,000 (one hundred two million nine hundred thirty thousand United States Dollars) to USD 187,830,000 (one hundred eighty-seven million eight hundred thirty thousand United States Dollars) by the issuance of 84,900 (eighty-four thousand nine hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 764,100,000 (seven hundred sixty-four million one hundred thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon

all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 84,900,000 (eighty-four million nine hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 102,930,000 (one hundred two million nine hundred thirty thousand United States Dollars) to USD 187,830,000 (one hundred eighty-seven million eight hundred thirty thousand United States Dollars) by the issuance of 84,900 (eighty-four thousand nine hundred) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 764,100,000 (seven hundred sixty-four million one hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 9,215 (nine thousand two hundred fifteen) registered shares having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) each, issued by Abbott Finance Company SA, a joint stock company organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Boulevard de Pérolles 18, in 1700 Fribourg, Switzerland ("Abbott Finance") held by the Sole Shareholder in Abbott Finance and representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Abbott Finance (the "Contributed Shares").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of the Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 849,000,000 (eight hundred forty-nine million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 29 March 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 187,830 (one hundred eighty-seven thousand eight hundred thirty) shares.

The notary acts that the 187,830 (one hundred eighty-seven thousand eight hundred thirty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend, the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 187,830,000 (one hundred eighty-seven million eight hundred thirty thousand United States Dollars), represented by 187,830 (one hundred eighty-seven thousand eight hundred thirty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott International Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 27 mars 2009, publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 18 février 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 102.930 (cent deux mille neuf cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 84.900.000 USD (quatre-vingt-quatre millions neuf cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 102.930.000 USD (cent deux millions neuf cent trente mille Dollars américains) à 187.830.000 USD (cent quatre-vingtsept millions huit cent trente mille Dollars améri-

cains) par l'émission de 84.900 (quatre-vingt-quatre mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 764.100.000 USD (sept cent soixante-quatre millions cent mille Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 84.900.000 USD (quatre-vingt-quatre millions neuf cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 102.930.000 USD (cent deux millions neuf cent trente mille Dollars américains) à un montant de 187.830.000 USD (cent quatrevingt-sept millions huit cent trente mille Dollars américains) par l'émission de 84.900 (quatre-vingt-quatre mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 764.100.000 USD (sept cent soixante-quatre millions cent mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 9.215 (neuf mille deux cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Swiss) chacune, émises par Abbott Finance Company SA, une société par actions organisée et régie selon les lois suisses, ayant son siège social au 18 Boulevard de Pérolles, 1700 Freiburg, Confédération suisse («Abbott Finance») détenues par l'Associé Unique dans Abbott Finance et représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Abbott Finance (les «Parts Apportées»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Apportées (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 849.000.000 USD (huit cent quatre-neuf millions de Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 29 mars 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 187.830 (cent quatre-vingt-sept mille huit cent trente) parts sociales.

Le notaire établit que les 187.830 (cent quatre-vingt-sept mille huit cent trente) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 187.830.000 USD (cent quatre-vingt-sept millions huit cent trente mille Dollars américains), représenté par 187.830 (cent quatre-vingt-sept mille huit cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058128/252.

(110065746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061107/13.

(110068538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061108/13.

(110068548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061109/13.

(110068540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.791.488.160,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1-3 Strand, WC2N 5EH London, United Kingdom, and registered under number 2630496 ("NGUSH"),

hereby represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 March 2011; and

NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in an amount of five billion eighty-five million four hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,456,720.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899 ("NG Lux 3"),

hereby represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 March 2011;

NGUSH and NG Lux 3 are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of

Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to five billion one hundred eighty-eight million seven hundred and twenty-seven thousand seven hundred and sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 October 2010, published on 18 November 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2505.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-) so as to raise it from its present amount of five billion one hundred eighty-eight million seven hundred and twenty-seven thousand seven hundred and sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-) to an amount of nine billion seven hundred ninety-one million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 9,791,488,160.-) by the creation of one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 3 S.à r.l., to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-) by a contribution in kind in the form of the conversion of one (1) series 4, one (1) series 5, one (1) series 6, one (1) series 7, one (1) series 8, one (1) series 9, one (1) series 10, one (1) series 11 and one (1) series 12 zero coupon convertible bonds issued by the Company on 31 March 2009 and held by NG Luxembourg 3 S.à r.l., to allocate such new shares to NG Luxembourg 3 S.à r.l. and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions to be taken under the first three items of the present agenda.

5 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and therefore to amend article 21 of the Company's articles of incorporation so that so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first (1st) day of April of each year and ends on the thirty-first (31st) day of March of the following year."

6 To resolve that the current financial year which began on 26 August 2010 shall end on 31 March 2011.

7 To amend article 19 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of the shareholders.

8 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-) so as to raise it from its present amount of five billion one hundred eighty-eight million seven hundred and twenty-seven thousand seven hundred and sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-) to an amount of nine billion seven hundred ninety-one million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 9,791,488,160.-) by the creation of one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared M^e Tom LOESCH, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of NG Lux 3 by virtue of a proxy given on 31 March 2011, which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of NG Lux 3 prenamed, for one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares, and to make payment in full of the subscription price for

such new shares amounting totally to four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-) by a contribution in kind in the form of the conversion of one (1) series 4, one (1) series 5, one (1) series 6, one (1) series 7, one (1) series 8, one (1) series 9, one (1) series 10, one (1) series 11 and one (1) series 12 zero coupon convertible bonds issued by the Company on 31 March 2009 and held by NG Luxembourg 3 S.à r.l. (the "Contribution").

Proof of the ownership by NG Lux 3 of the Contribution has been given to the undersigned notary.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution is free of any charges and pledges, that there exist no further impediments to the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid Contribution to the Company.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers of the Company on 29 March 2011, wherein the Contribution is valued at least at four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-).

The Contribution thus represents a net contribution in an aggregate amount of four billion six hundred two million seven hundred sixty thousand four hundred United States Dollars (USD 4,602,760,400.-).

Third resolution

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by NG Lux 3 and to allot one hundred fifteen million sixty-nine thousand and ten (115,069,010) new shares to NG Lux 3.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions in order for it to forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at nine billion seven hundred ninety-one million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 9,791,488,160.-) represented by two hundred forty-four million seven hundred eighty-seven thousand two hundred four (244,787,204) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 21 of the Company's articles of incorporation so that so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first (1st) day of April of each year and ends on the thirty-first (31st) day of March of the following year."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved that the current financial year which began on 26 August 2010 shall end on 31 March 2011.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 19 of the Company's articles of incorporation so that so that said article shall read as follows:

"The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth day of August at 12.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars,

Par devant, Maître Edouard Delosch notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 («NGUSH»),

représentée aux fins des présentes par M^e Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 mars 2011; et

NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-six mille sept cent vingt dollars américains (USD 5.085.456.720,-), inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899 («NG Lux 3»),

représentée aux fins des présentes par M^e Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 mars 2011;

NGUSH et NG Lux 3 constituent ensemble les «Associés».

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante dollars américains (USD 5.188.727.760,-) constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223 et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant datant du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2010, numéro 2505.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante dollars américains (USD 5.188.727.760,-) à un montant de neuf milliards sept cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante dollars américains (USD 9.791.488.160,-) par la création de cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

2. Emission de cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 3 S.à r.l., acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales formant un total de quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-) par un apport en nature consistant en la conversion de un (1) zéro coupon convertible bond de série 4, un (1) de série 5, un de (1) série 6, un de (1) série 7, un de (1) série 8, un de (1) série 9, un de (1) série 10, un de (1) série 11 et un de (1) série 12, émis par la Société en date du 31 mars 2009 et détenus par NG Luxembourg 3 S.à r.l., attribution de ces parts sociales à NG Luxembourg 3 S.à r.l. et constat de l'effectivité de l'augmentation du capital.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les trois premiers points de l'ordre du jour.

5. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'avril de chaque année et finit le trente et unième (31^e) jour du mois de mars de l'année suivante.»

6. Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 août 2010, au 31 mars 2011.

7. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

8. Divers.

L'assemblée générale des associés a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-) afin de le porter de son montant

actuel de cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante dollars américains (USD 5.188.727.760,-) à un montant de neuf milliards sept cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante dollars américains (USD 9.791.488.160,-) par la création de cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu M^e Tom LOESCH, prénommé, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de NG Lux 3 en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2011 qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de NG Lux 3, prénommée, cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) parts sociales nouvelles et libérer intégralement le prix de souscription de ces parts sociales nouvelles s'élevant à un total de quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-) par un apport en nature consistant en la conversion de un (1) zéro coupon convertible bond de série 4, un (1) de série 5, un de (1) série 6, un de (1) série 7, un de (1) série 8, un de (1) série 9, un de (1) série 10, un de (1) série 11 et un de (1) série 12, émis par la Société en date du 31 mars 2009 et détenus par NG Luxembourg 3 S.à r.l. (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par NG Lux 3 a été rapportée au notaire soussigné.

NG Lux 3 agissant par son mandataire dûment autorisé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

NG Lux 3 agissant par son mandataire dûment autorisé a également déclaré encore qu'un rapport a été établi par le Conseil de Gérance de la Société en date du 29 mars 2011, dans lequel l'Apport est évalué à au moins quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-).

L'Apport représente dès lors un apport net d'un montant total de quatre milliards six cent deux millions sept cent soixante mille quatre cents dollars américains (USD 4.602.760.400,-).

Troisième résolution

Sur ce l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ces souscription et paiement par NG Lux 3 et d'attribuer cent quinze millions soixante-neuf mille dix (115.069.010) nouvelles parts sociales à NG Lux 3.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à neuf milliards sept cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante dollars américains (USD 9.791.488.160,-) divisé en deux cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre (244.787.204) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, toutes étant entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'avril de chaque année et finit le trente et unième (31^e) jour du mois de mars de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 août 2010, au 31 mars 2011.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quatre août à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 avril 2011. Relation: RED/2011/729. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057995/259.

(110065192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Camelot Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.807.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 02 mai 2011 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au, no. 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011061158/15.

(110068108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

AIRTECH EUROPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 36.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061121/11.

(110068042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Vantico Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 72.959 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The proxyholder of the Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico International S.à. r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B72.960 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 under the name of Avanti n° 3 S.A., pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 97* of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 22 January 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 496* of 8 March 2010.

II. The Sole Shareholder, exercising the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Amendment of article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company to clarify that, among other actions, the Company may (i) enter into and perform foreign exchange transactions (including, but not limited to, spot deals, swaps, futures, deliverable and non deliverable forwards and options) and any similar transactions, also for any or all of the entities of the group to which the Company belongs and (ii) act as treasury center for any or all of the companies of the group to which the Company belongs, so that article 2 shall read as follows in its revised version:

" **Art. 2. Corporate object.** The Company may carry out all transactions pertaining, directly or indirectly, to the acquiring of participating interest in any enterprises in whatever form as well as the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

In particular, but not limited to, the Company may (i) use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, (ii) participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, (iii) enter into and perform foreign exchange transactions (including, but not limited to, spot deals, swaps, futures, deliverable and non deliverable forwards and options) and any similar transactions and (iv) act as treasury center for any or all of the companies of the group to which the Company belongs (within the broadest possible meaning) (the "Group") and, in that capacity, grant any short-term or long-term loans and exercise any other activity that the Company may deemed useful in managing the cash positions within the Group; this also may include (a) any foreign exchange activities for the Group, and (b) the role of master servicer for the Group's current securitisation programs or any other similar financial instrument in the future."

(3) Ratification, to the extent necessary, of (i) the foreign exchange transactions entered into and (ii) the activities performed as treasury center by the Company before the above amendment of corporate object and discharge (*quitus*) to any and all of the managers of the Company in respect thereof.

(4) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company to clarify that, among other actions, the Company may (i) enter into and perform foreign exchange transactions (including, but not limited to, spot deals, swaps, futures, deliverable and non deliverable forwards and options) and any similar transactions, also for any or all of the the entities of the group to which the Company belongs and (ii) act

as treasury center for any or all of the companies of the group to which the Company belongs, so that article 2 shall read as follows in its revised version:

" **Art. 2. Corporate object.** The Company may carry out all transactions pertaining, directly or indirectly, to the acquiring of participating interest in any enterprises in whatever form as well as the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

In particular, but not limited to, the Company may (i) use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, (ii) participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, (iii) enter into and perform foreign exchange transactions (including, but not limited to, spot deals, swaps, futures, deliverable and non deliverable forwards and options) and any similar transactions and (iv) act as treasury center for any or all of the companies of the group to which the Company belongs (within the broadest possible meaning) (the "Group") and, in that capacity, grant any short-term or long-term loans and exercise any other activity that the Company may deemed useful in managing the cash positions within the Group; this also may include (a) any foreign exchange activities for the Group, and (b) the role of master servicer for the Group's current securitisation programs or any other similar financial instrument in the future."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, to the extent necessary, to ratify (i) the foreign exchange transactions entered into and (ii) the activities performed as treasury center by the Company before the above amendment of corporate object and to grant discharge (quitus) to any and all of the managers of the Company in respect thereof.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B72.959 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le mandataire de l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Vantico International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.960 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 sous le nom de Avanti n° 3 S.A., suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 22 janvier 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°496 du 8 mars 2010.

II. L'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Modification de l'article 2 des statuts de la Société ayant trait à l'objet social de la Société afin de clarifier que la Société peut entre autres (i) conclure et exécuter des opérations d'échange de devises (y compris, mais sans s'y limiter, des opérations au comptant, d'échanges financiers, de contrats à terme, de deliverable et non deliverable forwards et d'options d'achat) et toutes opérations analogues, également pour une ou toutes les entités du groupe auquel appartient la Société et (ii) agir en tant que centre de trésorerie pour une ou toutes les sociétés du groupe auquel appartient la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement, à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de participations sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

La Société peut notamment (et sans limitation) (i) employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets quelle que soit leur origine, (ii) participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou développer de toute autre façon ces titres et brevets, (iii) conclure et exécuter des opérations d'échange de devises (y compris, mais sans s'y limiter, des opérations au comptant, d'échanges financiers, de contrats à terme, de deliverable et non deliverable forwards et d'options d'achat) et toutes opérations analogues (iv) agir en tant que centre de trésorerie pour l'une ou toutes les sociétés du groupe auquel la Société appartient (dans son acceptation la plus large) (le "Groupe") et, en cette qualité, accorder tous prêts à court ou à long terme et exercer toutes activités que la Société peut juger utile en vue de la gestion de la trésorerie au sein du Groupe; ce qui peut également inclure (a) toutes activités d'échange de devises pour le Groupe et (b) le rôle de premier fournisseur de services pour les programmes de titrisation actuels du Groupe ou tout autre instrument financier similaire dans le futur."

(3) Ratification, au besoin (i) des opérations d'échange de devises conclues par la Société et (ii) des activités de la Société agissant au titre centre de la trésorerie avant la modification ci-dessus de l'objet social et décharge en relation avec ceci (quitus) à tout gérant de la Société.

(4) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société ayant trait à l'objet social de la Société afin de clarifier que la Société peut entre autres (i) conclure et exécuter des opérations d'échange de devises (y compris, mais sans s'y limiter des opérations au comptant, d'échanges financiers, de contrats à terme, de deliverable et non deliverable forwards et d'options d'achat) et toutes opérations analogues, également pour une ou toutes les entités du groupe auquel appartient la Société et (ii) agir en tant que centre de trésorerie pour une ou toutes les sociétés du groupe auquel appartient la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement, à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de participations sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

La Société peut notamment (et sans limitation) (i) employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets quelle que soit leur origine, (ii) participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'investissement, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat de tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou développer de toute autre façon ces titres et brevets, (iii) conclure et exécuter des opérations d'échange de devises (y compris, mais sans s'y limiter, des opérations au comptant, d'échanges financiers, de contrats à terme, de deliverable et non deliverable forwards et d'options d'achat) et toutes opérations analogues (iv) agir en tant que centre de trésorerie pour l'une ou toutes les sociétés du groupe auquel la Société appartient (dans son acception la plus large) (le "Groupe") et, en cette qualité, accorder tous prêts à court ou à long terme et exercer toutes activités que la Société peut juger utile en vue de la gestion de la trésorerie au sein du Groupe; ce qui peut également inclure (a) toutes activités d'échange de devises pour le Groupe et (b) le rôle de premier fournisseur de services pour les programmes de titrisation actuels du Groupe ou tout autre instrument financier similaire dans le future."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de ratifier, au besoin (i) les opérations d'échange de devises conclues par la Société et (ii) les activités de la Société agissant au titre centre de la trésorerie avant la modification ci-dessus de l'objet social et de donner décharge (quitus) à tout gérant de la Société en relation avec ceci.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été passé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2011. Relation: EAC/2011/3080. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058083/209.

(110065352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des qu'avais parts a pris effet à partir de 12 novembre 2010,

Mark Tagliaferri, résidant à Second Floor, Flt 2, 105 Cadogan Gardens, Londres SV3 2RF, Royaume-Uni, a transféré 11.810.667 parts sociales détenues dans la Société

Symmetry SLG S.à r.l., ayant son siège social à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a transfère toutes 16.910.667 parts sociales détenues dans la Société

Le Manoir Anglais S.à r.l., ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transfère 16.910.667 parts sociales détenues dans la Société

Uberior Ventures Limited, ayant son siège social à Level one Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni a transfère 49.267.999 parts sociales détenues dans la Société

Ces transferts été effectués comme suit:

Swan Wings S.à r.l., ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ont acquis:

- 2.952.667 parts sociales détenues par Mark Tagliaferri
- 4.227.667 parts sociales détenues par Symmetry SLG S.à r.l.
- 4.227.667 parts sociales détenues Le Manoir Anglais S.à r.l.
- 12.316.999 parts sociales détenue Uberior Ventures Limited

Luxco 118 S.à r.l., ayant son siège social à 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ont acquis:

- 2.952.666 parts sociales détenues par Mark Tagliaferri
- 4.227.667 parts sociales détenues par Symmetry SLG S.à r.l.
- 4.227.667 parts sociales détenues Le Manoir Anglais S.à r.l.
- 12.317.000 parts sociales détenue Uberior Ventures Limited

Edel Investments S.à r.l., ayant son siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg ont acquis:

- 2.952.667 parts sociales détenues par Mark Tagliaferri
- 4.227.667 parts sociales détenues par Symmetry SLG S.à r.l.
- 4.227.666 parts sociales détenues Le Manoir Anglais S.à r.l.
- 12.317.000 parts sociales détenue Uberior Ventures Limited

Crystal Rosewood S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont acquis:

- 2.952.667 parts sociales détenues par Mark Tagliaferri
- 4.227.666 parts sociales détenues par Symmetry SLG S.à r.l.
- 4.227.667 parts sociales détenues Le Manoir Anglais S.à r.l.
- 12.317.000 parts sociales détenue Uberior Ventures Limited

Les parts sociales de la Société sont répartir comme suit:

- Mark Tagliaferri, 5.100.000 parts sociales
- Swan Wings S.à r.l., 23.725.000 parts sociales
- Luxco 118 S.à r.l., 23.725.000 parts sociales
- Edel Investments S.à r.l., 23.725.000 parts sociales
- Crystal Rosewood S.à r.l., 23.725.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011060473/51.

(110066444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Agence Immobilière ISK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.468.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061120/10.

(110068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.241.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

M^e Sabine HINZ, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of resolutions taken by the general partner of Whitehall Street International Real Estate 2008 on April 15, 2011 copy of said resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" is a société en commandite par actions (the "Company") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.241, incorporated by deed of the undersigned notary on February 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 951 of April 17, 2008 (the "Company"),

and that the articles have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 4, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1699 of July 10, 2008.

II.- According to article 6 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at fifty thousand nine hundred and eighty-four US Dollars and sixty cents (USD 50,984.60) divided into the following eleven classes of shares:

- (i) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-9 Shares without par value;
- (x) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-10 Shares without par value; and

in addition, one (1) management share without par value has been issued to the general partner of the Company, Whitehall Street International Real Estate 2008 (the "General Partner").

The authorized share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.10), represented by up to one hundred (100) classes of shares with each class having up to fifty thousand (50,000) shares without par value, each share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

The General Partner, is authorized for a period of 5 (five) years starting on the date of the publication of the incorporation deed of the Company:

- (i) to issue up to fifty thousand (50,000) redeemable shares without par value within each of the ninety (90) additional authorized share classes, which may be issued from time to time;
- (ii) to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights within each class of shares; and
- (iii) to record by way of a notarial deed each and any share issue and to amend the articles of incorporation and the share register of the Company accordingly.

III.- Following receipt by the Company of the sum of two hundred and ninety five thousand three hundred and fifty US dollars (US\$ 295,350), the General Partner has decided on April 15, 2011 to increase the capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and fifty-three US Dollars and fifty cents (US\$ 2,953.50) to bring it from its present amount of fifty thousand nine hundred and eighty-four US Dollars and sixty cents (US\$ 50,984.60) to fifty three thousand nine hundred and thirty eight US Dollars and ten cents (US\$ 53,938.10) by the creation and issue of the following class of share:

- twenty nine thousand five hundred and thirty five (29,535) redeemable Class A-12 Shares without par value.

Such shares are issued without par value and are subject to payment of a share premium at nine US Dollars and ninety cents (USD 9.90) per share.

The General Partner also decided to allot the new shares to the new shareholders as described in Annex A hereto without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Evidence of the payment in the form of a blocking certificate in the amount of two thousand nine hundred fifty three US Dollars and fifty cents (USD 2,953.50) in respect of capital and two hundred ninety-two thousand three hundred and ninety six US Dollars and fifty cents (US\$ 292,396.50) in respect of share premium for the newly issued shares has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

IV.- According to the powers granted to the General Partner by article 6 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the General Partner on April 15, 2011 the first paragraph of article 6.1 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The share capital of the Company is set at fifty three thousand nine hundred and thirty eight US Dollars and ten cents (\$53,938.10) divided into the following twelve classes of shares:

- (i) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-1 Shares without par value;
- (ii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-2 Shares without par value;
- (iii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-3 Shares without par value;
- (iv) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-4 Shares without par value;
- (v) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-5 Shares without par value;
- (vi) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-6 Shares without par value;
- (vii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-7 Shares without par value;
- (viii) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-8 Shares without par value;
- (ix) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-9 Shares without par value;
- (x) fifty thousand (50,000) redeemable Class A-10 Shares without par value;
- (xi) nine thousand eight hundred and forty-five (9,845) redeemable Class A-11 Shares without par value; and

(xii) twenty nine thousand five hundred and thirty-five (29,535) redeemable Class A-12 Shares without par value. In addition, one (1) management share without par value has been issued to the General Partner.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 2.600,- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu des décisions prises par l'associé commandité de "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" en date du 15 avril 2011, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008" est une société en commandite par actions (la "Société") de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.241, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 951 du 17 avril 2008 (la "Société"),

et que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations numéro 1699 du 10 juillet 2008.

II.- Selon l'article 6 des statuts, le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille neuf cent quatre-vingt quatre dollars et soixante cents (USD 50.984,60) divisé en onze classes d'actions, chaque classe d'actions comprenant:

- (i) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-9 sans valeur nominale; et
- (x) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-10 sans valeur nominal; et
- (xi) neuf mille huit cent quarante cinq (9.845) actions rachetables de Classe A-11 sans valeur nominale.

En outre, une (1) action de commandité sans valeur nominale a été émise en faveur de l'associé commandité de la société, Whitehall Street International Real Estate 2008 ("L'Associé Commandité").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars américains et dix cents (USD 500.000,10), représenté par un maximum de cent (100) classes d'actions, chaque classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale, chaque action étant rachetable conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

- (i) émettre jusqu'à cinquante mille (50.000) actions rachetables sans valeur nominale dans chacune des quatre-vingt-dix (90) classes d'actions supplémentaires autorisées, qui peuvent être émises à tout moment;
- (ii) renoncer à ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans chaque classe d'actions; et
- (iii) enregistrer par acte notarié toute émission d'actions et à modifier les statuts et le registre des titres de la Société en conséquence.

III.- A la suite de la réception de la somme de deux cent quatre vingt quinze mille trois cent cinquante dollars (USD 295.350), l'Associé Commandité a décidé en date du 15 avril 2011, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux mille neuf cent cinquante-trois dollars cinquante cents (USD 2.953,50) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de cinquante mille neuf cent quatre-vingt quatre dollars et soixante cents (USD 50.984,60) à cinquante-trois mille neuf cent trente-huit dollars et dix cents (USD 53.938,10) par la création et l'émission de la classe d'actions suivante:

- vingt neuf mille cinq cent trente cinq (29.535) actions rachetables de Classe A-12 sans valeur nominale.

Ses actions ont été émises sans valeur nominale et sont sujet à un paiement de prime d'émission de 9,90 USD par action.

L'Associé Commandité a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouvelles actionnaires comme décrit en Annexe A sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire.

La preuve de paiement de la somme de deux mille neuf cent cinquante-trois dollars cinquante cents (USD 2.953,50) relatif à l'augmentation du capital et de la somme de deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents (USD 292.396,50) relatif à la prime d'émission pour les parts nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.- Conformément à l'autorisation conférée à l'associé commandité par l'article 6 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par l'associé commandité le 15 avril 2011, le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à cinquante-trois mille neuf cent trente huit US Dollars et dix cents (USD 53.938,10) divisé en douze classes d'actions, comme suit:

- (i) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-1 sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-2 sans valeur nominale;
- (iii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-3 sans valeur nominale;
- (iv) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-4 sans valeur nominale;
- (v) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-5 sans valeur nominale;
- (vi) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-6 sans valeur nominale;
- (vii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-7 sans valeur nominale;
- (viii) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-8 sans valeur nominale;
- (ix) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-9 sans valeur nominale;
- (x) cinquante mille (50.000) actions rachetables de Classe A-10 sans valeur nominale; et
- (xi) neuf mille huit cent quarante cinq (9.845) actions rachetables de Classe A-11 sans valeur nominale;
- (xii) vingt neuf mille cinq cent trente cinq (29.535) actions rachetables de Classe A-12 sans valeur nominale.

En outre, une (1) action de commandité sans valeur nominale a été émise en faveur de l'Associé Commandité.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à 2.600,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine HINZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2011. Relation GRE/2011/1586. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011058090/180.

(110065245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061110/13.

(110068546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.191.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061111/13.

(110068543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

LMC German Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.584.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 5 mai 2011, a décidé de renouveler le mandat des gérants:

- Monsieur Brian McCARTHY, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St John, Jersey, gérant de catégorie A,

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour LMC GERMAN INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011062207/18.

(110069469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Croisette Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.678.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Le compartiment CP UNIT du Fonds de Titrisation EURO-PRUDENCE F.T., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 51, Avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg B Numéro 127.607,

ici représenté par sa société de gestion EURO-PROVIDENCE S.à r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 51, Avenue Victor Hugo,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul CHERRIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 51, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de «CROISETTE PROPERTIES S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un administrateur unique ou un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéris-

tiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par soit la signature individuelle de l'administrateur unique, soit les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Le compartiment CP UNIT du Fonds de Titrisation EURO-PRUDENCE F.T mille actions 1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de cent (100%) pour cent par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Paul CHERRIER, administrateur de sociétés, né à Vierzon, France, le 24 décembre 1952, demeurant 51, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg,
- b) Monsieur François MAURON, né à Sâles, France, le 29 juin 1972, demeurant 213B Ponggol 17th Avenue, 829725 Singapour,
- c) Monsieur Shek CHAN, né à Hong Kong, le 26 septembre 1963, demeurant Block 30 flat 23, 555 Victoria Rd, HONG KONG.

- 2) Est nommé au poste d'administrateur-délégué:

Monsieur Jean-Paul CHERRIER, préqualifié.

- 3) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

VERICOM S.A. , R.C.S. Luxembourg B Numéro 51.203, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

- 4) Le premier mandat de l'administrateur, de l'administrateur-délégué et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

- 5) Le siège social est fixé au 51, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-P. Cherrier, C. Labadie et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. LAC/2011/19593. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061394/226.

(110069280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 2 mai 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011061115/13.

(110068118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Alpha Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 avril 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011061125/13.

(110068103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Anna Real Estate 4 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061127/14.

(110067998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate GP S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061128/14.

(110068015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Jagex Holdings Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eleven Ash S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.193.

In the year two thousand and eleven, on the first of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Alter Domus (Belgium) Sprl", a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles, registered with the Carrefour des Entreprises under number 0825380324, here represented by Mrs Sonia Gabriele, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1st April 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Eleven Ash S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.193 (hereinafter the "Company") incorporated pursuant to a notarial deed on 26 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, may therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the denomination of the Company to "Jagex Holdings Limited" and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company.
2. Acknowledgment of the resignation of Mrs. Yannick Poos and Mr. Franck Doineau as managers of the Company with effect as at 1st April 2011.
3. Appointment of Mr. Jeff Horing and Mr. Bruno Bagnouls as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.
4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the denomination of the Company from "Eleven Ash S.à r.l. to "Jagex Holdings Limited" and to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Jagex Holdings Limited"."

Second resolution

The sole shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mrs. Yannick Poos and Mr. Franck Doineau as at 1st April 2011 as managers of the Company and decides to grant them full and unconditional discharge for the execution of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint (i) Mr. Bruno Bagnouls, born in Nancy, France on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg and (ii) Mr. Jeff Horing, born in New Jersey, United States, on 6 March 1964 and professionally residing at 680, Fifth Avenue, 8th Floor, NY 10019 New York, United States of America, as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alter Domus (Belgium) Sprl, une société de droit belge, ayant son siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles, inscrite au Carrefour des Entreprises sous le numéro 0825380324,

ici représentée par Mademoiselle Sonia Gabriele, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Eleven Ash S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois du

Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.193 (la «Société»), constituée selon acte notarié en date du 26 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jusque là jamais été modifiés.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en «Jagex Holdings Limited» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Prise d'acte de la démission de Madame Yannick Poos et Monsieur Franck Doineau en tant que gérants de la Société au 1^{er} avril 2011.

3. Décision de nommer Monsieur Jeff Horing et Monsieur Bruno Bagnouls en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Divers.

Après avoir considéré les points à l'ordre du jour, la partie comparante demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Eleven Ash S.à r.l.» en «Jagex Holdings Limited» et, par conséquence, de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Jagex Holdings Limited».»

Deuxième résolution

L'associé unique reconnaît et accepte la démission de Madame Yannick Poos et Monsieur Franck Doineau en tant que gérants de la Société et décide de leur accorder décharge entière et inconditionnelle pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer (i) Monsieur Bruno Bagnouls, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et (ii) Monsieur Jeff Horing, né à New Jersey, Etats-unis le 6 mars 1964 et ayant son adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8^e étage, NY 10019 New York, Etats-unis d'Amérique en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, statut civil et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 avril 2011. Relation: EAC/2011/4733. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011058229/104.

(110066118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 mai 2011 à 15:00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:

1. M. Bernard CARREL BILLIARD, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au 26, Quai Michelet, F-92 695 Levallois Perret

2. M. Réginald GILLET, Administrateur, demeurant au 196, rue Valduc, B-1160 Bruxelles

3. M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl (RC Luxembourg B 103590) ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011070783/24.

(110078615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate 1 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061130/14.

(110068013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061131/14.

(110068003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate 3 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2011061132/14.

(110068000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BVS & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 142.467.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGWERF & CIE
Signature
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011061149/12.

(110068024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.934.305,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.809.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Aviation S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Contributor").

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 March 2011, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and not yet published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 9,914,305 (nine million nine hundred fourteen thousand three hundred five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four

thousand three hundred five United States Dollars) by the issue of 9,914,305 (nine million nine hundred fourteen thousand three hundred five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium of USD 89,228,749 (eighty-nine million two hundred twenty-eight thousand seven hundred forty-nine United States Dollars), out of which USD 993,431 (nine hundred ninety-three thousand four hundred thirty-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by BBA Aviation S.à r.l of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,914,305 (nine million nine hundred fourteen thousand three hundred five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five United States Dollars), subject to the payment of a global share premium of USD 89,228,749 (eighty-nine million two hundred twenty-eight thousand seven hundred forty-nine United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which USD 993,431 (nine hundred ninety-three thousand four hundred thirty-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, by the issuance of 9,914,305 (nine million nine hundred fourteen thousand three hundred five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares").

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor, consisting of 830,809 (eight hundred thirty thousand eight hundred nine) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each held in BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.610 (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and Share Premium referred to above through the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 99,143,054 (ninety-nine million one hundred forty-three thousand fifty-four United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Daniel Vincent Marciniak, category A manager, with professional address at BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, United States of America; and

b) Mr. Iain Macleod, category B manager, with professional address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the sole shareholder of the Company holds 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five) shares.

The notary acts that all the 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five United States Dollars), represented by 9,934,305 (nine million nine hundred thirty-four thousand three hundred five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA Aviation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Apporteur»).

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de «BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte pris par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2011, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pas encore publié dans le «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» (la «Société»).

II - Que les 20,000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.914.305 USD (neuf millions neuf cent quatorze mille trois cent cinq Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 9.934.305 USD (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinq Dollars américains) par l'émission de 9.914.305 (neuf millions neuf cent quatorze mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 89.228.749 USD (quatre-vingt-neuf millions deux cent vingt-huit mille sept cent quarante-neuf Dollars américains) dont un montant de 993.431 USD (neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente et un Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par BBA Aviation S.à r.l. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.914.305 USD (neuf millions neuf cent quatorze mille trois cent cinq Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 9.934.305 USD (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinq Dollars américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 89.228.749 USD (quatre-vingt-neuf millions deux cent vingt-huit mille sept cent quarante-neuf Dollars américains) (la «Prime d'Émission»), dont un montant de 993.431 USD (neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente et un Dollars américains) doit être alloué à la réserve légale de la Société, par l'émission de 9.914.305 (neuf millions neuf cent quatorze mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature par l'Apporteur, consistant en 830.809 (huit cent trente mille huit cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune détenues dans BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.610 (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus au moyen de l'Apport.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission ont été payées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 99.143.054 USD (quatre-vingt-dix-neuf millions cent quarante-trois mille cinquante-quatre Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 18 mars 2011, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Daniel Marcinik, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, Etats-Unis d'Amérique; et

b) M. Iain Macleod, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessous;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnaire unique de la Société détient 9.934.305 (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante) parts sociales.

Le notaire constate que l'ensemble des 9.934.305 (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions à prendre ci-dessus.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et de l'Apport qui a été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 9.934.305 USD (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante Dollars américains), représentés par 9.934.305 (neuf millions neuf cent trente-quatre mille trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2011. Relation: EAC/2011/4143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058167/222.

(110065824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate 5 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061133/14.

(110067995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Anna Real Estate 6 S.à r.l.
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2011061134/14.

(110067994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.679.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 17 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 17 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 17 mai 2011 et ce pour une période de 2 ans. Le mandat sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011069969/20.

(110077264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-sixième (246.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 160.482.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-sixième (246.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 100.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Heuser, Heinz
 Straße: Keltenweg 3
 Postleitzahl/Wohnort: 78647 Trossingen
 Geburtsdatum/Geburtsort: 20.02.45 / Siegburg
 Beruf: Verkaufsleiter

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA/Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen,

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht bes-

chlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 26. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2011059489/115.

(110065189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Anna Real Estate 7 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011061135/14.

(110067992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

ARPM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 133.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 3 mai 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011061137/13.

(110068075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061142/14.

(110068485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Babylon King Kebab S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, Z.I. Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 143.606.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061143/13.

(110068504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

UFG-LFP International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 23.447.

L'an deux mille onze, le quatorze avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UFG-LFP International" (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.447, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 12 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 28 avril 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Bricka, employé, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3e mercredi du mois de mai à 11.00 heures.
2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts de la Société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 3e mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, le premier alinéa de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le 3e mercredi du mois de mai à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BRICKA, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. LAC/2011 / 17434. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011059465/57.

(110066470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Mizen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061584/9.

(110069130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

ARPM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 133.712.

L'an deux mil onze, le quatre avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Marian dit Mircea IONESCU, architecte, diplômé en Art de Bâtir, diplômé en Gestion, né à Bucarest (Roumanie), le 18 juillet 1968, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 34, rue de l'Hydrion.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "ARPM" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2933 du 17 décembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 848 du 23 avril 2010,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.712,

- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 100 parts sociales de 125,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "ARPM" avec siège social à L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

Ensuite le comparant Monsieur Marian dit Mircea IONESCU, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Steinfort, à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, et de modifier l'article 2 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 880.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Ionescu, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 3 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011061136/42.

(110068072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Prince Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.011.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2011

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation, ainsi que les comptes de liquidation et donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 12 mai 2011;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Prince Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011069858/21.

(110077028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061585/9.

(110069248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Portfolio FoF

Signature

Référence de publication: 2011061147/13.

(110068450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Ingor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 60.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2011073156/10.

(110075050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Inimm Due S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011073152/10.

(110074681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.
